



DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
Bureau de l'information et de la communication

www.douane.gouv.fr

23, bis rue de l'Université 75007 PARIS - Tél. : 01.44.74.47.03 ; Fax : 01.44.74.49.37

INVITATION

A l'occasion de la présentation d'une œuvre d'art contemporain stigmatisant la contrefaçon, l'Union des Fabricants et la direction générale des douanes et droits indirects vous convient à un point presse :

Mardi 27 février 2007 à 11h30,

**Musée de la contrefaçon
16, rue de la Faisanderie
75 016 Paris**

L'auteur du projet dévoilera l'œuvre et la remettra officiellement à Jérôme Fournel, directeur général des douanes et des droits indirects en présence de Marc-Antoine Jamet, Président de l'Union des Fabricants, et des représentants des marques d'horlogerie concernées.

Cette œuvre sera temporairement exposée au Musée de la contrefaçon.

Contacts presse :

Union des fabricants, directrice Communication et Développement :
Delphine Sarfati-Sobreira: 01 56 26 14 14

Direction générale des douanes et des droits indirects, bureau de l'information et de la communication :
Corinne Cléostrate: 01 44 74 47 03 / Gilbert Beltran: 01 44 74 47 06

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

www.douane.gouv.fr

23, bis rue de l'Université 75007 PARIS - Tél. : 01.44.74.47.03 ; Fax : 01.44.74.49.37

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 février 2007

Une œuvre d'art contemporain stigmatisant la contrefaçon au Musée de la Contrefaçon

Ce matin, la douane s'est vu remettre symboliquement par son auteur, « Sculpteur Maât », une **sculpture d'art contemporain** stigmatisant la contrefaçon.

La sculpture, réalisée à partir de montres de contrefaçon, saisies par les services douaniers du Havre, vise à interpréter, sous un angle artistique, le phénomène de société que constitue la contrefaçon, en stigmatisant la banalisation du rêve et du travail de qualité qu'elle représente.

L'œuvre se présente sous la forme de montres compressées et agglomérées sous forme de 4 blocs homogènes, fixés sur un axe vertical, le tout assemblé sur un socle renfermant des montres originales, protégées dans une niche obturée par une vitre, afin d'opérer un contraste avec l'abondance des débris des montres contrefaites.

La création de l'œuvre a été réalisée en collaboration et sous le contrôle des services douaniers, dans la mesure où la matière première, les montres contrefaisantes, ont été cédées par la douane, dans la perspective de leur destruction, pour être incorporées à l'œuvre.

La remise officielle s'est tenue dans les locaux du musée de la contrefaçon, à 11h30, en présence du Président de l'Union des fabricants (UNIFAB), secrétaire général de Louis Vuitton, du directeur général des douanes et des droits indirects, et des marques d'horlogerie concernées.

- Images et photos libres de droits disponibles sur simple demande -

Contacts presse :

Delphine Sarfati-Sobreira, directrice Communication et Développement : 01 56 26 14 14

Corinne Cléostrate, bureau de l'information et de la communication : 01 44 74 47 03

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

www.douane.gouv.fr

23, bis rue de l'Université 75007 PARIS - Tél. : 01.44.74.47.03 ; Fax : 01.44.74.49.37

LA CONTRIBUTION DE LA DOUANE AU PROJET

La douane a participé à la réalisation du projet, après avoir été sollicitée en ce sens par son initiatrice.

Elle a contribué au travers de la cession de lots de montres contrefaisantes, saisies par les services douaniers. Les montres qui ont servi à la réalisation des 4 blocs ont été saisies par les services de dédouanement du port du Havre, le 17 mai 2006, dans un chargement originaire de Chine et à destination du Ghana.

Le lot utilisé pour la réalisation de l'œuvre comprenait 5122 montres contrefaisant les marques ARMANI, BREITLING, LONGINES, OMEGA, RADO, SWATCH et TAG HEUER. Les marques ont accepté de s'associer au projet.

Chaque bloc comprend environ 700 montres contrefaisantes. Au total, 4717 ont été utilisées pour la création.

L'œuvre a été réalisée dans des locaux de l'aéroport de Roissy, sous le contrôle des services douaniers, afin de s'assurer de la régularité de l'utilisation de ces montres destinées à être détruites, comme il est d'usage pour l'ensemble des marchandises de contrefaçon saisies.

Contacts presse :

Direction générale des douanes et des droits indirects, bureau de l'information et de la communication :
Corinne Cléostrate : 01.44.74.47.03 / Gilbert Beltran : 01.44.74.47.06



L'UNION DES FABRICANTS

UN ORGANISME EFFICACE POUR CONTRER LA CONTREFAÇON

Depuis sa création en 1872, L'Union des Fabricants, association française reconnue d'utilité publique qui regroupe plus de 450 entreprises et fédérations professionnelles, lutte pour la protection internationale de la propriété intellectuelle et contre la contrefaçon.

L'UNION DES FABRICANTS : ses missions

- INFORMER : SOUTIEN DES ENTREPRISES ET DES MILIEUX PROFESSIONNELS -

Les entreprises et fédérations professionnelles adhérentes de tous secteurs confondus lors de colloques, formations, salons professionnels, réunions et opérations liées à l'actualité. Pour parfaire la diffusion d'informations, elle a également mis en place des Commissions Juridiques et Internet, elle organise des missions à l'étranger et reçoit de nombreuses délégations. Enfin, elle diffuse une information générale sur la lutte anti-contrefaçon accessible sur son site : **www.unifab.com**

- SENSIBILISER : LE CONSOMMATEUR ET LES SPECIALISTES -

Les consommateurs pour qu'ils prennent réellement conscience des dangers représentés par la contrefaçon. Elle anime le « Musée de la Contrefaçon », 16 rue de la Faisanderie à Paris, visible sur **www.unifab.com** et organise chaque année la Journée Mondiale Anti-Contrefaçon. Par ailleurs, elle assure l'information continue des médias en matière de propriété intellectuelle.

- COLLABORER : ORGANISATION DE FORMATION -

Avec les services publics, dont elle assure en partie la formation, afin de coordonner les intérêts des titulaires de droit avec les actions préventives et répressives des institutions nationales et internationales.

- AGIR : LOBBYING -

Auprès des instances nationales et internationales pour améliorer la protection des titulaires de droit et tendre vers une meilleure application des lois de la propriété intellectuelle. Elle publie des Rapports et Dossiers qui viennent en support de ses arguments et participe à de nombreux groupes de travail (CE, CNAC, OMD, OMPI, Interpol...)

L'UNION DES FABRICANTS : ses objectifs

- **PROMOUVOIR LA DEFENSE DES DROITS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**
- **ASSURER LA SYNERGIE DES FORCES COMPETENTES POUR PARLER D'UNE SEULE VOIX ET LUTTER EFFICACEMENT AU NIVEAU NATIONAL, EUROPEEN ET INTERNATIONAL**
 - **AVERTIR LE GRAND PUBLIC SUR LES RISQUES DE LA CONTREFAÇON**

www.unifab.com



LE MUSÉE DE LA CONTREFAÇON ACCUEILLE UNE SCULPTURE CONTEMPORAINE DE L'ARTISTE MAAT

➤ L'art dans le collimateur des faussaires

L'œuvre : des milliers de montres contrefaites ont été compressées dans une presse hydraulique puis coulées dans six caissons remplis de résine translucide.

Ces contrefaçons de montres, détruites et prisonnières de la matière, ont perdu leur usage mercantile. L'amas de montres détruites s'oppose à l'objet authentique protégé dans une niche close *au niveau du socle*. Cet écrin de protection, en mouvement, rend hommage à l'objet unique et artisanal et le rend inaccessible aux faussaires.

➤ Pourquoi visiter le Musée de la Contrefaçon ?

Unique en Europe, le Musée de la Contrefaçon est l'unique lieu présentant le phénomène de la contrefaçon dans sa globalité.

Faux cigares, fausses pièces détachées automobiles, faux moyens de paiements, faux jouets, fausses montres, faux bronzes de Rodin... Ce Musée sensibilise le grand public à ce fléau qui s'attaque à tous les secteurs d'activités, qui met en danger la santé et la sécurité du consommateur et pille le savoir-faire des entreprises.

➤ Informations pratiques

Le Musée de la contrefaçon accueille le public du mardi au dimanche de 14h00 à 17h30. (groupes et visites guidées sur réservation)

Tarifs : 4 euros, 3 euros pour les groupes et 35 euros la conférence - Gratuit pour les moins de 12 ans, les chômeurs, les policiers gendarmes douaniers et journalistes

Adresse :

16 rue de la Faisanderie – 75116 Paris - Métro : Porte Dauphine - RER C : Foch

Tel : 01 56 26 14 00 – Fax : 01 56 26 14 01

Contact Presse : Delphine SARFATI

Musée de la Contrefaçon de l'Union des Fabricants

16, rue de la Faisanderie 75116 Paris - Tel : 01 56 26 14 03

photos disponibles sur demande

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

www.douane.gouv.fr

23, bis rue de l'Université 75007 PARIS - Tél. : 01.44.74.47.03 ; Fax : 01.44.74.49.37

PRESENTATION DE L'OEUVRE

L'œuvre réalisée par « Sculpteur Maât » interprète, sous un angle inédit, le phénomène de société que constitue la contrefaçon, en stigmatisant la banalisation du rêve et le pillage du travail de qualité qu'elle représente.



Elle se présente sous la forme de blocs homogènes de résine synthétique, parallélépipédiques, renfermant des débris de contrefaçons de montres compressées.

Les quatre blocs, d'environ 50 cm de long sur 30 de large et 25 de hauteur, sont enchâssés à l'horizontale et à la verticale sur un axe métallique, fixé sur un socle en bois.

Le socle renferme une niche éclairée et obturée par une vitre, qui renferme de véritables montres de marques horlogères. L'œuvre sur son socle mesure près de 2,5 mètres de haut.

Elle symbolise l'opposition entre le vrai et le faux, la rareté et l'abondance, la qualité et sa dénaturation.

Contacts presse :

Direction générale des douanes et des droits indirects, bureau de l'information et de la communication :
Corinne Cléostrate : 01.44.74.47.03 / Gilbert Beltran : 01.44.74.47.06

La présence de montres de marques originales, à l'intérieur d'une niche protégée, exprime la rareté et le caractère précieux de la qualité, du travail qu'elle implique, en opposition avec l'abondance des « tocantes », détruites et compressées dans des blocs au relief irrégulier.

Les 4 blocs de montres contrefaisantes, qui constituent un aggloméré de résidus, traduisent la perte du rêve par l'abondance et la dénaturation de la qualité et par le pillage du savoir-faire.

Par cette œuvre, l'initiatrice du projet a voulu réaliser un objet dérangeant par sa forme, de par la matière dont il est constitué et par le message qu'il véhicule.

Il vise d'abord à dénoncer la contrefaçon, sa fabrication par des industriels irrespectueux du droit intellectuel sur les produits, mais aussi son achat par des consommateurs à la fois victimes et complices.

Un CD de photos réalisées lors de la création de l'œuvre accompagne ce dossier de presse

Contacts presse :

Direction générale des douanes et des droits indirects, bureau de l'information et de la communication :
Corinne Cléostrate : 01.44.74.47.03 / Gilbert Beltran : 01.44.74.47.06

INFORMATIONS GENERALES SUR LA CONTREFAÇON

QU'EST CE QUE LA CONTREFAÇON ?

DEFINITION

Dictionnaire : *action de reproduire par imitation une œuvre littéraire, artistique ou industrielle au préjudice de son auteur, de son inventeur – résultat de cette reproduction.*

Approche juridique : *violation d'un droit de propriété intellectuelle protégé par les lois de propriété intellectuelle internationale ou d'un pays déterminé.*

A cette définition, la loi ajoute que l'importation de produits contrefaisants est assimilée à leur fabrication. **La contrefaçon s'apprécie selon les ressemblances et non selon les différences.** Elle consiste à reprendre un ou plusieurs éléments qui pour un acheteur d'attention moyenne risquent de porter à confusion.

La contrefaçon peut concerner :

	<i>Durée de la protection en France</i>
➤ Le brevet , si l'innovation technique est protégée dans le pays.	<i>20 ans</i>
➤ La marque , signe distinctif qui, apposé sur un produit ou accompagnant un service, permet de l'identifier et de le distinguer.	<i>10 ans renouvelables éternellement</i>
➤ Le dessin ou modèle , reprise des caractéristiques d'apparence extérieure.	<i>5 ans renouvelables 4 fois</i>
➤ Le droit d'auteur ou droit voisin.	<i>Jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur</i>
➤ Les obtentions végétales	<i>20 ans</i>

LES DOMMAGES

La contrefaçon représente un manque à gagner de 200 à 300 milliards d'euros par an, la France perdant à elle seule plus de 6 milliards d'euros.

Non seulement la contrefaçon engendre des pertes financières considérables, mais surtout elle porte atteinte à la sécurité du consommateur. Les contrefacteurs s'attaquent à toutes les activités productives confondues. La sécurité et la santé publique sont menacées lorsque des produits issus des secteurs automobile, électroménager ou encore les jouets, les boissons et même les médicaments sont contrefaits.

GEOGRAPHIE DE LA CONTREFAÇON

- **Les zones traditionnelles** : Asie du Sud-Est (Chine, Corée) ; Bassin méditerranéen (Turquie, Maroc, Tunisie) ; Europe (Italie, Espagne, Portugal)
- **Les nouveaux arrivants** : Pays d'Europe Centrale et de l'Est, Etats-Unis, Europe (Royaume-Uni, Belgique...)
- **Le monde virtuel** : contrefaçon et piraterie sur Internet, canal important de distribution de la contrefaçon

Aux niveaux national et international, la contrefaçon génère de considérables dommages :

➤ Pour la santé et la sécurité:

La santé publique est menacée par ces produits qui ne respectent aucune norme. Ils sont dangereux, provoquent des allergies, des accidents, mettent en péril de consommateur.

➤ Pour l'économie :

Le pillage du savoir-faire national copié le plus souvent à l'extérieur de nos frontières conduit à la suppression régulière des postes d'emplois traditionnels : 200 000 en Europe dont 38 000 en France.

➤ Pour les entreprises :

Principales victimes des contrefacteurs, les titulaires de droits comptabilisent chaque année un bilan déplorable :

- Perte de chiffre d'affaires, de parts de marché, de réseaux de distribution
- Perte pour le commerce national due aux achats de contrefaçon à l'étranger
- Perte d'image et de notoriété
- Perte de budget : recherche et développement, dépenses de publicité, de marketing et de communication qui contribuent à construire les marques

Plusieurs petites entreprises ont parfois tant perdu, qu'aujourd'hui elles n'existent plus.

➤ Consommateurs, soyez vigilants !

- La contrefaçon est liée à la grande criminalité
- Ni impôt, ni taxe, ni charge sociale ne sont versés par les contrefacteurs

LES SANCTIONS

Toute atteinte portée aux différents droits garantis par le Code de la Propriété Intellectuelle constitue un délit : droit des marques, droit des modèles, droits voisins et droit d'auteur. Le détenteur, au même titre que le fabricant, est passible de sanctions.

La contrefaçon est punie comme le vol :

➤ Sanctions pénales

Jusqu'à 300 000 euros d'amende et trois ans d'emprisonnement

Ces peines peuvent aller jusqu'à 5 ans de prison et 500 000 euros d'amende en cas de bande organisée, et être doublées en cas de récidive ou de circonstances aggravantes:

- fermeture de l'établissement exploité par le contrefacteur
- privation du droit d'élection et inéligibilité (droit des marques et droit des modèles)

➤ Sanctions civiles

Demande de dommages et intérêts par le titulaire des droits

➤ Sanctions douanières

Confiscation des objets contrefaisants et des moyens de transport

Amendes douanières de 1 à 2 fois la valeur du produit authentique

La contrefaçon est un délit douanier : en cas d'infraction, les douanes peuvent saisir d'office les produits et/ou appliquer la retenue douanière, avec 10 jours de délai pour que les titulaires des droits agissent

LA CONTREFAÇON : QUELQUES CHIFFRES ALARMANTS

38 000 emplois (Etude KPMG pour l'Unifab) par an sont détruits dans l'hexagone ; la perte annuelle pour la France est de 6 milliards d'euros et 200 000 emplois en Europe.

Constat français

Ces chiffres démontrent à la fois, la mobilisation accrue des services douaniers mobilisés par les instances gouvernementales dont la lutte contre la contrefaçon est devenue une priorité, constatant l'ampleur du phénomène.

Nombres d'article saisis

Types de contrefaçons saisies au cours de l'année 2005

1999	3 661 212	Cigarettes	52,3 %
2000	4 933 543	Divers	26,8 %
2001	5 369 104	Vêtements et accessoires (textile, maroquinerie, chaussures, lunetterie)	14,7 %
2002	1 272 433	Parfum	2,1 %
2003	1 987 630	Jeux et jouets	1,9 %
2004	3 495 785	Montres, bijouterie	1,1 %
		Pièces détachées	0,8 %
		Médicaments	0,3 %
2005	5 600 000		

5 600 000 articles saisis contre 3 495 785 en 2004, ce qui représente une augmentation de **60 %**. La valeur de ces marchandises interceptées s'élève à 314 millions d'euros. Un combat qui démontre, hélas, l'explosion de cette activité illégale qui pille la réussite et le savoir-faire des entreprises.

Constat européen

NOMBRES D'ARTICLE SAISIS

TYPES DE CONTREFAÇONS SAISIES AU COURS DE L'ANNEE 2004

2000	67 790 546	Cigarettes	40 %
2001	94 421 467	Audio, vidéo, informatique	18 %
2002	84 915 574	Jeux et jouets	17 %
2003	92 218 700	Vêtements et accessoires	8 %
2004	103 546 179	Objets divers	7 %
		Appareils et matériels électriques	4 %
		Produits alimentaires, alcools, boissons	4 %
		Equipement informatique	1 %
2005	75 733 387	Parfums et cosmétiques	1 %

75 733 387 produits saisis dans l'Union Européenne en 2005, soit une baisse de presque **14%** par rapport à l'année précédente.